

Les Médias et la COVID-19 en Afrique de l'Ouest Cas du Togo

Avril 2020



en partenariat avec



Introduction

Le Togo comme plusieurs pays d'Afrique et du monde est touché par la pandémie du coronavirus. La propagation de cette maladie inquiète les gouvernants et gouvernés tant les conséquences sur les plans humains et économiques sont énormes. Le secteur des médias togolais n'échappe pas à cette réalité. Au contraire, la maladie du COVID-19 a exacerbé la situation précaire dans laquelle végètent les médias togolais. Alors que certains impacts du virus sont évidents, d'autres ne le sont pas. Il revient alors à conduire une analyse approfondie sur l'impact de la COVID-19 sur le paysage médiatique afin de formuler des solutions pratiques pouvant permettre de palier à ces défis pour promouvoir des organes de presse efficaces et durables.

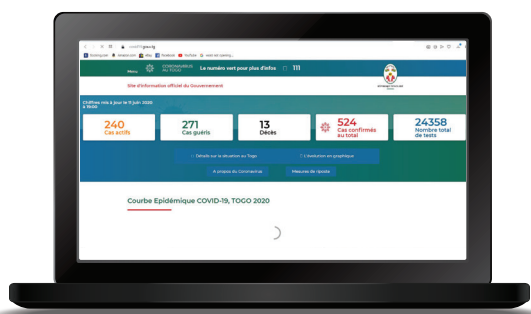
C'est dans cette optique que la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA), en collaboration avec ses partenaires nationaux visent à produire des rapports mensuels mettant l'accent sur les défis majeurs émergents dans l'industrie des médias. Les rapports seront concentrés sur cinq axes majeurs qui ont le potentiel d'influencer la survie et la durabilité des médias, la pratique du journalisme professionnel, et la liberté d'expression et de la presse dans la région. Ces axes majeurs sont (1) la disponibilité et l'accessibilité de l'information ; (2) le contexte juridique et politique ; (3) la sécurité des journalistes ; (4) la viabilité économique ; et (5) l'appui aux médias.

L'objectif des rapports mensuels consiste à partager les expériences et leçons retenues, et documenter l'état ainsi que le destin des médias en cette période de COVID-19 en Afrique de l'Ouest. Ces rapports consistent aussi à fournir des informations empiriques ainsi qu'une meilleure compréhension du contexte local afin d'informer et de guider les parties prenantes qui pourraient initier des programmes d'appuis à l'endroit des médias au niveau national et régional.

Le Togo a enregistré son premier cas de COVID-19 le 06 Mars 2020. Dès lors, les autorités gouvernementales ont mis en œuvre nombre de mesures restrictives y compris l'imposition d'un couvre-feu, la fermeture des écoles ainsi que des frontières, etc. L'adoption de ces mesures visait à contenir la propagation de la pandémie. Cependant, la mise en application de ces mesures a des implications sur l'environnement des médias et sur les opérations des organes de presse.

Le présent rapport examine la situation des médias au Togo pour le compte du mois d'Avril. Le rapport prend en considération les axes majeurs suivant - la disponibilité et l'accessibilité de l'information ; le contexte juridique et politique ; la sécurité des journalistes ; la viabilité économique ; et l'appui aux médias. Le présent rapport est le produit d'une collaboration entre l'Union des Journalistes Indépendant du Togo et la Fondation des Médias pour l'Afrique de l'Ouest (MFWA).

Disponibilité et accessibilité des informations



Les informations en relation aux actions entreprises par le gouvernement dans la lutte contre la maladie à Coronavirus sont mises à la disposition des journalistes par le canal des communiqués partagés sur les plateformes, les réseaux sociaux, dans les médias de service public ainsi que dans la presse privée.

Le Gouvernement a également créé un site internet www.covid19.gouv.tg dédié à fournir les informations

sur la COVID-19 dans le pays. A ce site, s'ajoutent les différentes pages officielles du gouvernement togolais sur les réseaux sociaux tels que Facebook et Twitter. Aussi, un accord entre les organisations de presse et le Comité de coordination COVID-19 permet la tenue hebdomadaire (tous les mercredis) d'une conférence de presse pour permettre aux journalistes de poser leurs inquiétudes sur les stratégies et moyens mis en œuvre dans la lutte. Les acteurs impliqués directement dans la riposte de la maladie passent régulièrement sur les médias publics et privés pour apporter plus de lumières sur la gestion de la maladie au Togo et rappeler la nécessité du respect des mesures barrières.

Sur la base de ces initiatives proactives l'on peut conclure que les différents canaux officiels du gouvernement mettent à jour quotidiennement les informations concernant la COVID-19. Par conséquent, les journalistes ont accès, de manière régulière aux mises à jour et informations concernant la COVID-19.

Si les professionnels des médias se sentent satisfaits de la facilité à obtenir des informations en lignes, il n'en est pas de même pour ce qui est des informations hors ligne. En effet, les informations hors ligne sont difficiles à avoir du fait de la mise en place d'une équipe de coordination de la riposte qui exige des niveaux de validation des informations avant leur publication. **« Au Togo, il a toujours été difficile d'avoir des informations fiables. On se contente pour l'instant de celle rendues disponibles par les autorités »**, a déclaré Isidore KOUWONOU, rédacteur en chef du journal "L'Alternative".

Les professionnels des médias rencontrent aussi nombre de défis d'ordres technologiques. Il y a d'abord la déserte de la connexion internet qui n'est pas la même selon que l'on soit en milieu urbain ou rural. La connexion quand elle existe, soit elle est très mauvaise soit elle est très instable ; ce qui empêche régulièrement d'en faire une utilisation optimale surtout dans la recherche des informations. Le télétravail est imposé aux journalistes qui par la suite s'en sortent difficilement avec une connexion défaillante.

« Au Togo, internet coûte cher et comme cela ne suffisait pas, à peine tu te connectes et tu vois tes mégas disparaître comme la fumée. Avec 200F (50 mégas chez Togocell) de souscription, quel travail peux-tu faire avec? La connexion est de surcroît très instable. Malheureusement on ne peut rien, on fait avec», s'est indigné Albert AGBEKO directeur du site d'informations togoscoop.info.

L'abonnement mensuel internet (wifi) varie entre 25 et 30 mille francs CFA. Avec 4500F, vous avez 3 giga pour trois jours avec le réseau Togocell.

Contexte Juridique et Politique

Il n'existe pas de lois ou réglementations qui limitent l'accès aux informations liées à la COVID-19. Cependant, le secteur de la presse et de la communication au Togo est régulé par des textes législatifs, réglementaires et associatifs. Il s'agit du Code de la presse et de la communication en République togolaise, la loi organique sur la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), le Code de déontologie des



Des conférences ont lieu tous les mercredis pour informer les médias

journalistes au Togo. Tous ces textes sont chapeautés par la Constitution de la IVème République qui consacre la liberté de presse reconnue et garantie par l'Etat et protégée par la loi (Art 26).

Le code de la presse en son sein pénalise dans certains cas de traitement et publication de fausses informations. Par ailleurs, l'article 497 du code pénal togolais punit la publication de fausses informations de quelque moyen que ce soit. Cet article dispose que :

« La publication, la diffusion ou la reproduction, par quelque moyen que ce soit, de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers lorsque, faites de mauvaise foi, elle trouble la paix publique, ou est susceptible de la troubler, est punie d'une peine d'emprisonnement de six (6) mois à deux (2) ans et d'une amende de cinq cent mille (500.000) à deux millions (2.000.000) de francs CFA ou l'une des deux peines. L'auteur des nouvelles fausses visées à l'alinéa précédent est puni d'une peine d'un (01) an à trois (03) an(s) d'emprisonnement et d'un million (1.000.000) à trois millions (3.000.000) de francs CFA d'amende ou de l'une de ces deux peines ».

S'il n'existe pas de nouvelles lois spécifiques qui entravent le travail des médias dans le cadre de la lutte contre la pandémie, il existe des dispositions et instruments adoptés dans le cadre de la COVID-19 comme le bouclage de certaines villes et l'instauration d'un couvre-feu. Dans un premier temps, le couvre-feu portait de 19h à 06h du matin (dans le Grand Lomé). Cependant suite à la stabilisation de la propagation de l'épidémie dans le Grand Lomé, le Gouvernement a décidé le 09 mai d'une part, qu'à compter du 10 mai le couvre-feu débutera à 21 heures et prendra fin à 05 heures du matin et d'autre part, que les horaires de travail tiendront entre 08 heures et 16 heures à compter du lundi 11 mai.

Ces mesures restrictives s'imposent à tous les citoyens y compris les journalistes. Dans un tel contexte, même la carte de presse des journalistes ne les exempte pas de ces contraintes.

Dans le souci de faciliter la circulation des journalistes en cette période de la COVID-19, la HAAC (Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication) a décidé de délivrer un laissez-passer aux journalistes. Cependant, elle s'est heurtée à un très grand nombre de demandes enregistrées. Ces demandes sont restées sans suite. Alors que les journalistes du secteur privé sont déçus d'apprendre que rien n'a bougé, leurs confrères des médias publics ont par contre obtenu leurs laissez-passer.

Le paysage médiatique au Togo n'a enregistré aucune censure à quelque niveau que ce soit dans les reportages concernant la COVID-19. Cependant l'auto-censure s'impose à tous, ceci dans le respect de l'éthique et la déontologie. Le journaliste même s'il connaît l'identité d'un malade de la COVID-19, il ne la dévoile pas.

« La publication, la diffusion ou la reproduction, par quelque moyen que ce soit, de nouvelles fausses, de pièces fabriquées, falsifiées ou mensongèrement attribuées à des tiers lorsque, faites de mauvaise foi, elle trouble la paix publique, ou est susceptible de la troubler, est punie d'une peine d'emprisonnement de six (6) mois à deux (2) ans et d'une amende de cinq cent mille (500.000) à deux millions (2.000.000) de francs CFA ou l'une des deux peines. L'auteur des nouvelles fausses visées à l'alinéa précédent est puni d'une peine d'un (01) an à trois (03) an(s) d'emprisonnement et d'un million (1.000.000) à trois millions (3.000.000) de francs CFA d'amende ou de l'une de ces deux peines ».

Sécurité des Journalistes

Aucune menace verbale, ouverte ou anonyme à l'encontre des journalistes n'a été enregistrée depuis la survenue du premier cas de la COVID-19 au Togo, surtout que le travail des médias s'appuie généralement sur les informations officielles du gouvernement et la sensibilisation sur le respect des mesures barrières. Il n'y a pas eu non plus d'attaques physiques sur un journaliste, ni de détentions ou meurtres en relation avec leur travail sur la COVID-19.

Il convient de souligner que pour ce qui est de la sécurité des journalistes sur le plan sanitaire, les protocoles à observer restent identiques à ceux de la population en générale avec le respect des gestes barrières. Aucune formation spéciale pour les hommes de presse n'a été organisée. En revanche il y'a un appui en équipement de protection notamment les gels hydroalcooliques et masques de la part du Ministère de la Communication en collaboration avec des partenaires nationaux et internationaux à certaines organisations de presse.



Viabilité Economique

La crise sanitaire est venue impacter négativement le déroulé normal des activités économiques qui se retrouvent donc au ralenti sinon dans certains cas arrêtés. Les effets de la COVID-19 sur les médias sont multiples et multiformes. L'incidence de la COVID-19 est venue exacerber les conditions déjà difficiles des médias au Togo.

Avec la crise sanitaire, les activités économiques étant au ralenties, il n'y a pratiquement plus de publi-reportage, de publicité, moins de contrats de reportage, de couverture médiatique au niveau de certaines radios et télévisions; certains contrats en cours de validité dans certains cas ont été rompus, et la conséquence est la baisse du chiffre d'affaires.

Au niveau de la presse écrite, la mévente est au rendez-vous. C'est en raison de cet état des lieux que beaucoup de journaux, même ceux qui ont une grande audience, ont réduit le nombre d'exemplaires de parution.

En raison de cette baisse de revenu au niveau des organes de presse, et dans le but de maintenir les opérations, des médias ont imposé aux journalistes un chômage technique jusqu'à la levée de l'Etat d'urgence sanitaire, la rotation du personnel, le demi-salaire ou la suspension de salaire, les charges liées aux factures d'électricité et aux salaires du personnel étant très élevées.

Ainsi, la majorité des organes de presse privée (écrite, radio, télé et en ligne) ont revu leur programme et mis en congé technique les 2/3 de leur personnel (surtout au niveau des radios et télévisions), sans mesures d'accompagnement. Les journalistes qui continuent par aller au boulot reçoivent un demi-salaire.

« Il n'y a rien comme salaire depuis que nous avons été priés de rester chez nous. Nous avons commencé les rotations le 24 mars jusqu'au 10 avril où nous avons tenu une réunion. A l'issue de la réunion, le Directeur Général nous a dit que chacun reste chez lui et à la fin de l'état d'urgence sanitaire nous allons revenir. Il nous a demandé de suivre l'évolution de la situation de la pandémie et si jusqu'à juin le gouvernement lève l'état d'urgence nous reprendrons en juillet, car lui n'a aucune force. Au début du mois d'avril, nous avons pris le salaire du mois de mars et c'est fini », a confié Espoire TAWI, journaliste à la Radio "Zéphyr" à Lomé.

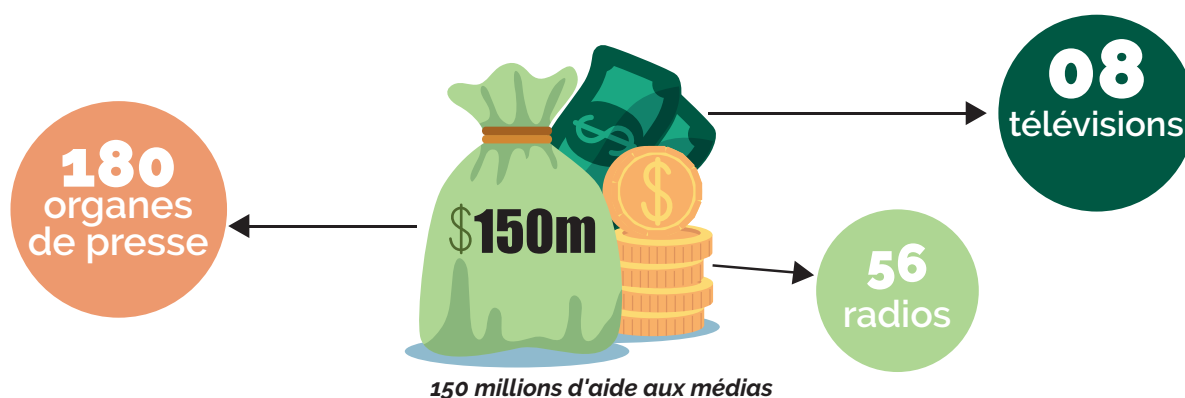
Malgré cet état des lieux, les organes de presse se sont adaptés en général en passant et diffusant les informations en ligne. Ainsi un grand nombre de presse écrite n'imprime plus le papier. Les journaux sont vendus en PDF et la presse écrite privilégie le partage en ligne en lieu et place du papier.

Si plusieurs journaux ont réussi à s'adapter rapidement à la situation, cela n'est pas le cas en ce qui concerne notamment la diffusion radiophonique, qui n'a pas anticipé ces changements émergents et n'ont pas changé radicalement de méthode de publication des informations.

Les médias font aussi face à des changements au niveau de leurs productions. Des difficultés surgissent en particulier au regard de la rareté des annonceurs, ce qui influe sur le contenu proposé avec une diminution des productions (émissions) dites ordinaires en faveur des productions sur la santé et l'hygiène qui elles, augmentent du fait de la crise sanitaire. Les émissions de sensibilisation sur la COVID-19 se sont multipliées dans les programmes, malheureusement ces émissions ne sont pas payées, car elles relèvent d'une contribution citoyenne.

Appui aux médias

En raison de la crise économique qui frappe non seulement l'économie nationale mais aussi la survie des médias au Togo, ***l'Etat a augmenté l'aide à la presse de 50% passant de 100 millions à 150 millions. Cette aide gérée par la HAAC est répartie entre 180 organes de presse, 08 télévisions et 56 radios.*** Elle ne profite donc pas directement aux journalistes. Quatre organisations patronales de presse ont reçu parallèlement à l'aide de l'Etat à la presse, un appui financier de 20 millions de francs CFA de la part du gouvernement à l'issue d'un plaidoyer.



Ces mêmes organisations ont reçu le 15 mai dernier un appui financier de 45.000.000 de francs CFA de la délégation de l'Union Européenne destiné à la communication et la sensibilisation sur la pandémie de la COVID-19 au Togo.

Il est important de souligner que l'Union des Journalistes Indépendants du Togo (UJIT) et le Syndicat des journalistes Indépendants du Togo (SYNJIT) ne sont pas concernés par ces différentes aides financières qui généralement ne profitent qu'aux seuls patrons de presse.

Les organes de l'intérieur du pays n'ont reçu aucun appui du côté des organisations privées de la localité. Par contre, certaines organisations de presse notamment le CONAPP (Conseil National des Patrons de Presse), l'ATOPPEL (Association Togolaise des Organes de Presse Privée en ligne), toutes basées à la capitale, ont eu des appuis d'entreprises privées locales notamment en matériels de protection.

Ainsi, l'ATOPPEL a réceptionné le 18 avril 2020 un lot de matériel de protection contre la

COVID-19 de l'Institute of Internal Auditors of Togo (IIA-Togo). Elle a bénéficié d'un autre appui matériel en masques artisanaux de l'Initiative Citoyenne des Togolais Engagés contre la COVID-19 (ICTEC) le 28 avril 2020.

De son côté, le CONAPP a reçu le 24 avril de l'association Vallée des métiers de beauté (VMB), avec le soutien de la Fédération internationale Afrique et beauté (FIAB) un important lot de matériels de prévention composé de masques de protection, de savons liquides alcoolisés au citron et à l'aloë vera, de solutions hydroalcooliques et un important paquet de savons.

Un autre don en matériels de protection composés de bavettes et de gels hydro-alcooliques lui a été fait par le Comité d'organisation de la journée nationale de reconnaissance à Dieu (CJNRD).

«Certains médias notamment de la capitale ont eu l'appui d'entreprises privées locales notamment en matériels de protection. Pour ce qui est de la radio Azur-Anié nous n'avons eu aucun appui du côté des organisations privées de la localité mais des organisations patronales comme le CONAPP. Ces organisations nous ont apporté leur accompagnement en nous faisant des dons de lave main, cache-nez et gel et 40.000 francs CFA. Nous saluons leurs gestes à leur juste valeur. Sans appuis, en tant que radio communautaire nous ne pouvons pas tenir, encore que c'était déjà dur pour nous avant l'arrivée de cette maladie au Togo», a confié Mme Aimée ATANA, Directrice Générale de la radio "AZUR-Anié."

Le CONAPP, TOGOCHECK, PLAN INTERNATIONAL-TOGO, L'UNION EUROPÉENNE, la CROIX ROUGE TOGOLAISE ont appuyé quelques médias dans l'adaptation de leur travail face à la COVID-19. Cet appui et souvent de type matériel avec l'équipement en matériel de protection comme les gels hydro-alcooliques, les masques, les dispositifs de lavage des mains et autres, cet appui et aussi parfois financier avec un soutien forfaitaire pour la production par les radios (surtout de l'intérieur) d'émissions et capsules en lien avec la pandémie de la COVID-19.

Conclusion

L'apparition de la maladie du Coronavirus au Togo a chamboulé beaucoup de choses dans tous les domaines, provoquant des inquiétudes de tous les acteurs du tissu social. Du reste, l'impact de la COVID-19 est non négligeable dans le secteur des médias. Et cette étude sur le paysage des médias en période de cette pandémie prouve, s'il en était encore besoin que la situation des médias et des journalistes togolais n'est pas enviable. Il relève de cette étude nombres de défis entre autres :

- 1. La mauvaise qualité et le coût élevé de l'internet et des services de télécommunication. Cette situation ralentie les recherches et l'accès à l'information en ligne.**
- 2. Malgré le fait que le gouvernement ait été proactif pour ce qui est de la dissémination des informations, les protocoles administratifs limitent l'accès à l'information hors ligne.**
- 3. Les journalistes n'ont pas des formations sur comment se protéger lorsqu'ils sont sur le terrain.**
- 4. L'appui à la presse et aux patrons de presse ne touche pas directement les journalistes. Ainsi donc, leurs conditions de vie et de travail se sont considérablement dégradées en cette période.**

Le rôle que joue les médias en cette période de crise sanitaire est cruciale car, ils permettent d'informer la population sur l'état des lieux en ce qui concerne la lutte contre la pandémie, et fournissent les informations nécessaires sur les gestes barrières en vue de limiter la propagation du virus et sauver des vies. C'est dans cet ordre d'idée qu'il est important que jamais d'assister les médias et de leurs permettre de mener à bien leurs fonctions officielles.